



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



Mémoire

Histoire du délire des actes

History of acting delusion

Nicolas Brémaud ^{a,b,*}^a IME « Le Marais », 13, rue Saint-Dominique, 85300 Challans, France^b IME « Les Terres Noires », EA4050, université Rennes 2 Haute-Bretagne, route de Mouilleron, 85000 La Roche-sur-Yon, France

INFO ARTICLE

Historique de l'article :

Reçu le 14 octobre 2013
Accepté le 12 novembre 2013
Disponible sur Internet le 3 avril 2014

Mots clés :

Délire
Histoire de la psychiatrie
Nosologie
Psychopathie
Passage à l'acte

Keywords:

Acting out
Delusion
History
History of psychiatry
Nosology
Psychopathic

RÉSUMÉ

L'auteur propose une histoire du « délire des actes », histoire courte, qui débuta dans le milieu du XIX^e siècle pour décliner progressivement et prendre fin dans le début du XX^e siècle. Prenant ses sources chez Pinel et Esquirol sans qu'il soit nommé ainsi, il trouve aujourd'hui ses prolongements dans ce qui est actuellement appelé « psychopathie ». Mais nous verrons que c'est dans le « passage à l'acte » psychotique que le « délire des actes » trouve ses véritables prolongements. Bien que passé de mode, et bien que la locution « délire des actes » transporte dans son sillage certaines confusions, il n'est pas inintéressant de revenir sur son histoire, car cela nous amène à nous poser des questions essentielles sur ce qu'est un acte délirant comme tel, et si l'acte en lui-même peut être indice d'un délire sous-jacent. Enfin, le « délire des actes » permet peut-être bien de revenir sur la question des psychoses non déclenchées.

© 2014 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

ABSTRACT

The author proposes an history about "acting delusion", a short history, which started in the middle of XIXth century to progressively decline at the beginning of XXth century. Originally, we can find this delusion in Pinel's and Esquirol's works but it wasn't named like that. At present, we can find its repercussions in "psychopathic disorders". We will see that it is in psychosis' acting out that "acting delusion" can be compared. Of course, this expression is old-fashioned and quite confused but it seems to be also useful to consider, historically, that it asks us many interesting questions, for example: What could be a "delirious act"? The only act could be the sign of a underlying delusion? Finally, the "acting delusion" allows probably to return to the question of psychosis without delusion.

© 2014 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

1. Introduction

En 1962, à propos d'une malade présentée par P. Lab dans un exposé sur « La valeur séméiologique des comportements délirants » [22], Henri Ey disait : « Son délire est un "délire des actes" », selon la terminologie des « anciens auteurs », précisait-il. Il posait ensuite pertinemment la question suivante : « Où commence le délire ? » H. Ey observe en effet que « certains malades font des actes extravagants, absurdes ou dangereux, sans que le délire se manifeste par autre chose que ces actes ». Aussi, est-il important de se demander « quels rapports soutiennent entre

eux le délire et son expression, et le délire avec les conduites exceptionnelles ». Pour H. Ey, le délire peut n'apparaître que dans les actes, et donc ne pas apparaître dans les idées. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas comme telles d'« idées délirantes » (verbalisées, donc) qu'il n'y a pas délire. Pourquoi ? Si l'on prend le cas de certains schizophrènes, dit-il, on constate que « l'autisme transparait seulement ou presque seulement dans les actes saugrenus, bizarres, impulsifs et discordants. Or, même quand la schizophrénie [...] n'apparaît pas comme délirante, elle l'est toujours [...]. C'est que "sous les actes" on rencontre l'autisme, c'est-à-dire en fin de compte le délire, c'est-à-dire une modalité imaginaire d'être dont la thématique peut être plus ou moins expressive mais dont la structure est radicalement différente de la vie psychique normale ». Ainsi donc, pour H. Ey, le « délire des

* 12, avenue Saint-Louis, 44140 Geneston, France.
Adresse e-mail : bremaudnicolas@yahoo.fr.

actes » (l'« expression praxique » du délire) et le « délire des idées » (son « expression verbale ») renvoient l'un à l'autre : « La fatalité même de la liaison des actes extravagants dans une pensée que l'on appellera comme on voudra (aliénée, discordante, autistique, etc.) sera l'énoncé même de son diagnostic et d'une anomalie pathologique de l'être dans sa praxis comme dans sa conscience, dans son expression comme dans ses intentions » [11]. Si le terme de « délire des actes » est passé de mode, s'il appartient aux « auteurs anciens » comme dit H. Ey, il mérite tout de même qu'on s'y arrête quelques instants, d'un point de vue historique d'une part, et, d'autre part, parce qu'il amène à se poser des questions non dénuées d'intérêt : à partir de quand et de quoi peut-on dire qu'un acte est délirant ? Peut-on dire, d'ailleurs, qu'un acte est délirant ? L'acte « délirant » suffirait-il à établir le diagnostic ? Et si dans l'hypothèse où certains actes signaient le délire, quelles en seraient les conséquences pour la définition – si complexe – du délire ? Bref, la dimension idéique, la dimension verbale, langagière du délire ne serait pas la seule à caractériser ce dernier ; l'acte pourrait aussi non seulement être qualifié de délirant mais encore être indice, signature du délire.

2. Aux sources du délire des actes

L'histoire du délire des actes dérive de la « manie sans délire » de Pinel (1809), de la « fureur maniaque » de Fodéré (1816), de la « monomanie raisonnante » ou « monomanie sans délire » d'Esquirol (1838).

Pinel écrivait dans son *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, aux chapitres consacrés à la « manie sans délire » : « Lorsque je repris à Bicêtre mes recherches sur cette maladie [la « manie » de l'époque], je ne fus pas peu surpris de voir plusieurs aliénés qui n'offraient à aucune époque aucune lésion de l'entendement, et qui étaient dominés par une sorte d'instinct de fureur, comme si les facultés affectives seules avaient été lésées » [30]. Quelques années plus tard, en 1816, dans son *Traité du délire*, Fodéré critiquait le terme de « manie sans délire » et lui préférait celui de « fureur maniaque » qui présentait selon l'auteur « un délire particulier qui avait précédé l'accès qui l'accompagne, avec le désordre tumultueux de toutes les fonctions, et qui existe encore après l'accès » [16]. Notons que le chapitre qui est consacré à cette question met sur le même plan – dans son titre – fureur maniaque et manie sans délire (« De la fureur maniaque, ou de la manie sans délire »). Quant à Esquirol, il souligne que « la folie partielle [ses « monomanies »] n'a pas toujours pour caractère l'altération de l'intelligence ; quelquefois, les facultés affectives sont seules lésées ; quelquefois on n'observe de désordre que dans les actions. C'est ce que les auteurs ont appelé *folie raisonnante* [...] ». Par exemple : « Le monomaniaque homicide ne présente aucune altération appréciable de l'intelligence ou des affections. Il est entraîné par un instinct aveugle, par *quelque chose d'indéfinissable* qui le pousse à tuer » [10]. Ces sujets, selon Esquirol, « agissent sans conscience, sans passion, sans délire, sans motifs ; ils tuent par un entraînement aveugle, instantané, indépendant de leur volonté ; ils sont dans un accès de monomanie sans délire » [10]. Sur ce point de la manie sans délire, J.-P. Falret, on le sait, s'est opposé fermement (« il n'existe pas de folie sans délire », écrivait-il), tout comme il s'est opposé à la conception des monomanies (« nous pensons que la doctrine de la monomanie ne repose pas seulement sur des observations cliniques incomplètes, mais sur une théorie psychologique erronée »). En 1819, il écrivait déjà : « Dans la manie dite sans délire, il y a non seulement perversion dans les facultés affectives, mais encore lésion dans les fonctions de l'entendement [...] ; les malades qui en sont atteints ne sont point dominés par une impulsion aveugle à des actes de violence [...]. Lorsqu'ils sont revenus à la raison et qu'ils peuvent rendre compte de leurs sensations et de leurs mouvements [...], on reconnaît

qu'ils n'ont point été automatiques » [13]. Trente ans plus tard, dans ses leçons de 1850–1851 (à la Salpêtrière), J.-P. Falret confirmera sa position sur ces actes délirants dits « impulsifs », ou « automatiques ». En reprenant les exemples de l'homicide ou du vol chez les aliénés, il observe en effet : « Dans les cas même où ces actes ne peuvent être rattachés, par aucun lien apparent, à des idées ou à des sentiments qui puissent les provoquer, ils n'existent jamais isolément chez un aliéné, et ne peuvent constituer à eux seuls une maladie mentale. Ces impulsions instinctives non motivées, lorsqu'elles existent – ce qui est très rare – sont toujours accompagnées d'autres phénomènes, dans la sphère de l'intelligence et du moral ; elles ne sont qu'un des éléments du tableau de la maladie » [14]. Falret s'oppose à la conception qui voudrait que ces actes (impulsions aveugles et irrésistibles) surgissent subitement « d'une intelligence saine », d'une « raison intacte ». En fin clinicien, il constate qu'« alors même que leur raison paraît d'abord partiellement intacte, elle ne tarde pas à être bientôt tout à fait éclip­sée, et, dans leur trouble général, ces malades tuent les personnes qui leur étaient les plus chères, et souvent même ne se rappellent pas, après l'acte accompli, les circonstances qui l'ont précédé ou accompagné tant était grand le désordre de leurs idées et de leurs sentiments au moment où ils sont supposés n'avoir agi que sous l'influence d'un penchant violent » [14]. L'année suivante, J.-A. Bariod, dans sa thèse de médecine, écrira dans la ligne de Falret que « le fait d'un acte malfaisant ne peut à lui seul suffire pour constituer une espèce de maladie mentale [...] ; ces actes n'ont qu'une importance secondaire dans la symptomatologie de la folie » [3]. On a pu constater jusqu'à présent que l'expression « délire des actes » ne figurait pas encore chez ces auteurs.

3. B.-A. Morel : l'acte délirant, symptôme de la folie

En 1860, B.-A. Morel l'utilise dans son *Traité des maladies mentales* dans lequel il écrivait ceci à propos du délire : « S'il est vrai de dire que chaque variété d'aliénation a son langage délirant spécial, il peut arriver que ce langage fasse défaut [...], ce langage peut être masqué, défiguré [...]. Il existe [des aliénés] chez lesquels le langage délirant se traduit surtout au dehors par des sentiments et par des actes dépravés plutôt que par des paroles insensées, incohérentes [...]. Le délire doit être étudié à un double point de vue. En lui-même d'abord, comme manifestation de certaines idées insensées, comme expression d'un langage propre aux aliénés dans telle forme de folie plutôt que dans telle autre. Et puis ensuite, à côté de l'*incohérence des idées* [...] il faut examiner la lésion, le trouble, la perversion des sentiments, ou, pour nous servir d'un terme qui me paraît bien résumer la situation, le *délire des actes* » [28] (dès 1852 il écrivait déjà : « le délire, soit qu'il se formule dans les paroles du malade ou dans ses actes [...] » [27]). Morel, notons-le au passage, ne se dit pas être l'auteur de cette expression, laquelle n'est d'ailleurs pas citée en référence à son auteur d'origine. Morel va s'appuyer sur l'observation d'un certain nombre de malades qui ne présentaient « aucune lésion de l'entendement » mais qui étaient dominés par une « sorte de fureur, comme si les facultés affectives seules avaient été lésées ». Rapportant un exemple donné par Pinel, Morel avance ici que l'on est parfois en présence d'un « phénomène qui nous révèle un fait en apparence contradictoire, celui d'une intelligence saine ne pouvant plus réprimer les écarts désordonnés des sentiments et des penchants ». Suit une liste détaillée où « la folie se révèle plutôt par le délire des actes que par le délire des idées » : suicide, homicide, pyromanie, vol, érotomanie, nymphomanie, etc. La conception du délire se subdiviserait ainsi en deux : expression par les actes, et expression par les idées, où l'on devine déjà d'un côté les futures psychoses dissociatives, discordantes, faites essentiellement de passages à l'acte, et, de l'autre, les psychoses dites « systématisées » où la construction délirante prévaut sur les passages à l'acte. On

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/312282>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/312282>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)